

N° 73/2026

Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 10 septembre 2026
	OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN DE VOIRIE
DATE DE CONVOCATION : Le 04 septembre 2026 DATE D’AFFICHAGE : Le 04 septembre 2026 NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. <u>Étaient présents :</u> Tous les membres en exercice à l'exception de : M HALL qui a donné procuration à M VIGOUROUX M MACÉ qui a donné procuration à M LE GUERN M CHAMPEAU a été nommé secrétaire de séance

Par délibération n°55 du 27 novembre 2025, le conseil a autorisé le Maire à signer le marché à bons de commande d'entretien de voirie (accord-cadre à bons de commande) pour les années 2026 à 2029 avec l'entreprise Binard, avec les montants minimum et maximum suivants :

- Montant minimum annuel : 50 000 € HT
- Montant maximum annuel : 250 000 € HT
- Montant minimum total : 200 000 € HT
- Montant maximum total : 1 000 000 € HT

Au regard de la nécessité d'ajouter un prix unitaire nouveau au marché pour procéder à des entretiens de talus sur des linéaires conséquents, il est proposé d'approuver un avenant au dit-marché. Celui-ci n'a pas d'impact sur le montant du marché.

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la Commune de Plougonvelin,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché

Délibération rendue exécutoire compte tenu
de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 10 septembre 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

